

Liberté

Rapport de la discussion

André Belleau

L'exploitation de l'écrivain : son travail et son salaire

Volume 12, numéro 3, mai-juin 1970

URI : id.erudit.org/iderudit/60299ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN 0024-2020 (imprimé)
1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Belleau, A. (1970). Rapport de la discussion. *Liberté*, 12(3), 123–126.

Tous droits réservés © Collectif Liberté, 1970

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Rapport de la discussion

Cet atelier avait pour objet les problèmes de diffusion et de marché du livre québécois dans les pays francophones et ailleurs dans le monde.

L'exposé de Naïm Kattan et les compléments d'information fournis par les personnes présentes ont porté en fait d'une part sur les contraintes, d'autre part sur les possibilités actuelles et les diverses tentatives qui en sont le reflet, caractéristiques de la diffusion et de la mise en marché d'une littérature nationale d'un petit pays, en l'occurrence le Québec, à cette différence près que ce dernier se trouve à être, du point de vue qui nous occupe, un appendice de la France.

Deux faits significatifs se dégagent de prime abord du déroulement même de la séance :

1. l'extrême diversité, le caractère non seulement multiple mais disparate des initiatives actuelles, ce qui produit très nettement l'impression d'une absence de planification et de politique générale concertée ;
2. le choix très réel, bien que non formulé explicitement, qu'a fait l'atelier de procéder à une analyse descriptive des nombreux éléments de la situation présente plutôt que de concevoir, séance tenante, un système autre ; certains participants avaient en effet fait valoir dès le

début que les conditions actuelles requéraient que l'on fit table rase du passé, que l'on changeât profondément d'attitude et que l'on se mît à inventer quelque chose de neuf, ceci appelant par ailleurs une intervention plus grande de l'Etat. Cette intervention, comme le fit observer Naïm Kattan, un plus grand dynamisme international supposerait un marché intérieur plus fort et mieux intégré, ayant « *fait le plein ici* ».

Voici donc, en résumé, quels sont les éléments principaux de la situation présente. Les initiatives en cours et les suggestions d'autres modes d'action ressortissent ici au même système.

LA FRANCE

Globalement, les résultats apparaissent jusqu'ici très peu encourageants. On a fait état de trois ordres de faits.

1) On peut chercher à accroître le nombre de co-éditions. Par ailleurs, il reste toujours possible à un éditeur québécois de tenter de vendre les droits d'un livre à un éditeur français.

La co-édition présente des avantages puisqu'elle peut s'assurer de puissants moyens de diffusion. En contre-partie, comme le souligne Naïm Kattan, il faut accepter de « *se perdre dans l'anonymat de l'édition française* ». Jacques Hébert estime que la vente aux éditeurs français des livres publiés au Québec est une meilleure formule encore.

Que fera l'écrivain québécois? Publier directement en France ou publier d'abord au Québec en comptant sur une problématique vente des droits de son livre à un éditeur français? Jacques Godbout fait remarquer que les rapports entre l'écrivain québécois et son public sont facilités par l'éditeur d'ici qui, en général, diffuse mieux et à moindre prix au Québec que l'éditeur français.

2) Le deuxième ordre de faits concerne la diffusion organisée ou aidée par l'Etat. Ainsi, depuis assez longtemps, le gouvernement fédéral et celui du Québec achètent chaque année pour plusieurs dizaines de milliers de dollars de livres québécois aux fins de diffusion dans la francophonie.

Il existe d'autre part un centre de diffusion à Paris (un second vient d'ouvrir à Bruxelles). Le centre de Paris consiste

en un modeste rayon situé à l'arrière d'une librairie. Les éditeurs québécois y vendent leurs livres à perte, le commerçant français exigeant 50%. Deux best-sellers : « *Légendes indiennes du Canada* » (60 exemplaires en deux ans) et « *De Gaulle au Québec* » (200 exemplaires).

Restent les rencontres, conférences, lançements organisés par nos services culturels à Paris.

3) En troisième lieu, on a évoqué la possibilité que les éditeurs d'ici, à l'instar des Belges, aillent s'établir en France, mais il semble qu'ils n'aient pas encore les moyens de telles entreprises.

Sauf quelques exceptions, ni la co-édition, ni la vente des droits, ni les efforts de diffusion n'ont réussi à ce jour à entamer le marché français qui s'avère extrêmement difficile. On a posé la question : ne vaut-il pas mieux cesser de miser sur le marché français ? Peut-être négligeons-nous certains marchés plus proches et peut-être plus accueillants : le Canada anglais par exemple.

LES AUTRES PAYS

Dans les pays non-francophones, la situation, quoique également difficile, ne se présente pas de la même façon.

Gaston Miron a insisté sur le fait que dans une industrie où l'échange joue un rôle primordial, le Québec se trouve dans la situation de celui qui ne peut que vendre sans acheter. Pénétrer dans le marché italien ou allemand suppose qu'en contre-partie, nous ouvrons le marché québécois aux livres italiens ou allemands par le truchement de la traduction. Or non seulement notre marché est fort petit, mais la France traduit pour nous. De ce point de vue, nous sommes nous-mêmes un marché de la France. Allons-nous nous spécialiser dans les livres que la France refuse de traduire parce qu'ils seraient moins intéressants ?

Ceci vaut pour les Etats-Unis. Il est très probable qu'un éditeur américain préférera accorder les droits de traduction à la France plutôt qu'au Québec, puisque d'une part le marché français est plus considérable et que d'autre part, ce marché englobe précisément le Québec.

La co-édition avec la France pourrait s'avérer la seule solution possible.

Pour conclure, la situation actuelle offre tous les caractères d'une impasse. Un prochain atelier acceptera-t-il de se mettre à imaginer du neuf ?

ANDRÉ BELLEAU